



**RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL 2008**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES SEMESTRIELS 2008

GROUPE HENRI MAIRE

Le Groupe HENRI MAIRE est un groupe vitivinicole qui récolte, élève et distribue des vins majoritairement issus du vignoble jurassien.

Les comptes consolidés intermédiaires au 30 juin 2008 ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance du 29 août 2008.

Aucun évènement significatif n'est survenu postérieurement à la date du 30 juin 2008.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. BILAN AU 30 JUIN 2008

BILAN ACTIF AU 30 JUIN 2008	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
en K euros			
Ecart d'acquisition	270	270	270
Autres immobilisations incorporelles	12	6	12
Actifs biologiques	8 454	8 080	8 454
Immobilisations corporelles	2 712	3 100	2 842
Actifs financiers	156	122	320
Actifs d'impôt différé	301	188	276
Actifs non courants	11 905	11 766	12 174
Stocks	19 043	19 155	18 333
Clients	3 115	2 839	3 882
Autres créances	2 782	2 017	1 810
Autres actifs financiers			
Trésorerie et équivalence de trésorerie	302	375	530
Actifs courants	25 242	24 386	24 555
TOTAL ACTIFS	37 147	36 152	36 729

BILAN PASSIF AU 30 JUIN 2008

en K euros	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
Capital	7 880	7 880	7 880
Réserves consolidées	3 404	2 944	2 943
Résultat consolidé part du groupe	-935	-128	557
Capitaux propres part du groupe	10 349	10 696	11 380
Intérêts minoritaires	105	110	129
Capitaux propres	10 454	10 806	11 509
Provisions et autres passifs non courants	1 487	1 460	1 490
Passifs financiers à long terme	1 086	1 407	1 223
Passifs d'impôts différés	1 956	1 833	1 934
Passifs non courants	4 529	4 700	4 647
Provisions à court terme	60	63	38
Fournisseurs	2 817	2 578	2 487
Autres passifs courants	5 898	5 470	5 764
Autres passifs financiers	13 389	12 535	12 284
Passifs courants	22 164	20 646	20 573
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	37 147	36 152	36 729

1.2. COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2008

en K euros	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
Ventes de marchandises	13 875	13 398	29 085
Autres produits de l'activité	24	35	44
Produits des activités ordinaires	13 900	13 433	29 129
Coût des marchandises vendues	2 213	1 604	4 252
Marge commerciale	11 686	11 829	24 877
Charges de personnel	7 599	7 204	14 698
Charges externes	3 848	3 464	6 982
Impôts et taxes	807	819	1 709
Résultat avant amortissement et provisions	-567	342	1 488
Dotations nettes aux amortissements et provisions	426	327	639
Résultat opérationnel courant	-993	15	849
Autres charges et produits opérationnels	-2	188	183
Variation de la juste valeur des actifs biologiques			390
Résultat opérationnel	-995	202	1 422
Produits et charges financiers	-391	-300	-719
Charge d'impôt	-474		97
Résultat net de la période	-912	-98	606
Intérêts minoritaires	23	30	49
Résultat net -part groupe de la période	-935	-128	557
Résultat par action	-1,19	-0,16	0,71

1.3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

en K euros	30 JUIN 2008	30 JUIN 2007	31 DEC. 2007
Résultat net consolidé part du groupe	-935	-128	557
part des minoritaires	23	30	49
Dotations nettes aux amortissements et provisions	439	312	932
Variations des impôts différés	-3	82	94
Plus ou moins values nettes sur cessions d'actifs non courants	1	-188	-183
Variation de la juste valeur des actifs biologiques			-390
Capacité d'autofinancement	-475	108	1 059
Variation du besoin en fonds de roulement	-340	540	203
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles	-815	648	1 261
Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-221	-255	-537
Variation de périmètre			
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants	5	192	-195
Dettes sur immobilisations		-19	-18
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-216	-82	-360
Dividendes versés	-48	-65	-66
Variation des passifs financiers à long terme	-192	-74	-317
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-240	-139	-383
Variation nette de la trésorerie	-1 271	427	518
Trésorerie à l'ouverture	-11 292	-11 811	-11 811
Trésorerie à la clôture	-12 563	-11 384	-11 292

Détail de la trésorerie nette	30/06/08	30/06/07	31/12/07
Trésorerie et équivalents de trésorerie	302	375	530
Soldes créditeurs de banques et crédits de trésorerie court terme	- 12 865	-11 759	-11 822
Total	- 12 563	-11 384	-11 292

1.4. TABLEAU DE VARIATION DE CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Réserves Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
Au 31 décembre 2006	788 000	7 880	2 943	10 823	145	10 969
Dividendes versés					-65	-65
Ecart de conversion						
Résultat net de l'exercice			557	557	49	606
Variation de % d'intérêts						
Au 31 décembre 2007	788 000	7 880	3 500	11 380	129	11 509
Dividendes versés			-95	-95	-50	-145
Ecart de conversion						
Résultat net de l'exercice			-935	-935	23	-912
Variation de % d'intérêts					2	2
Au 30 juin 2008	788 000	7 880	2 470	10 350	102	10 454

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. INFORMATIONS GENERALES

Les notes annexes des états financiers consolidés au 30 juin 2008 sont présentées de façon résumée, conformément à la norme IAS 34 – information financière intermédiaire.

Ces notes ne comportent donc pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice au 31 décembre 2007.

2.1.1. Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés du groupe HENRI MAIRE ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

2.1.2. Méthode de consolidation

Les entités dans lesquelles Henri MAIRE SA exerce le contrôle sont intégrées globalement. Le contrôle existe lorsque Henri MAIRE SA a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le Groupe ne consolide pas de société selon la méthode de mise en équivalence.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

2.1.3. Méthode de conversion

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties au cours du 30 juin 2008. Les pertes et profits résultent de la conversion des soldes concernés au cours en vigueur au 30 juin 2008. L'impact dans le groupe est négligeable dans la mesure où le groupe ne contient qu'une seule filiale hors zone Euro (HENRI MAIRE SUISSE) de taille très modeste.

2.1.4. Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant au 31 décembre 2007. Celles-ci portent en particulier sur la valorisation des engagements de retraite, la valorisation des actifs biologiques et les provisions des créances clients.

Pour la clôture des comptes intermédiaires, la Direction revoit les informations ou situations qui ont servi de base et ne procède à des changements d'estimations que dans la mesure où celles-ci ne seraient plus pertinentes au regard de l'expérience passée, de la situation économique actuelle et en cas d'événement significatif intervenu au cours du semestre.

En tout état de cause, il ne s'agit que d'estimations qui peuvent se révéler dans le futur différentes de la réalité.

2.2. TABLEAU DES SOCIETES CONSOLIDEES

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué sur le semestre.

SOCIETE	TYPE SOCIAL	SIEGE SOCIAL N° Siren	ACTIVITE	% INTERET	% CONTRÔLE	METHOD E CONSO
HENRI MAIRE	SA	Paris 625580279	Commerce vins	99,78	100,00	IG
DOMAINES HENRI MAIRE	SCV	Arbois 316141514	Exploitation vignes	99,40	99,62	IG
DOMAINE DE MONTFORT	SCV	Arbois 382708279	Gestion de patrimoine viticole	99,76	99,98	IG
DOMAINE BREGAND	SCV	Arbois 439455304	Exploitation vignes bio	99,41	100,00	IG
PIROU	SARL	Arbois 317962942	Commerce vins	99,78	99,78	IG
GEVIN	SARL	Paris 626580120	Commerce vins	93,28	93,80	IG
DHERBEY	SARL	Arbois 760201202	Commerce vins	99,70	99,92	IG
TISSOT	SARL	Voiteur 312480064	Commerce vins	99,78	100,00	IG
HENRI MAIRE	GmbH	Kehl (Allemagne)	Commerce vins	99,78	100,00	IG
HENRI MAIRE SUISSE		Genève	Commerce vins	89,81	90,00	IG
FINETTE	SARL	Arbois 626080030	Restauration	99,78	100,00	IG
COGEVIN	SARL	Arbois 625580212	Représentation	99,78	100,00	IG
JUREC	SARL	Paris 036150068	Recouvrement créances	4,99	100,00	IG

SCV : société civile viticole

IG : méthode intégration globale

2.3. METHODES COMPTABLES SPECIFIQUES

2.3.1. ACTIFS

2.3.1.1. Ecarts d'acquisition : GOODWILL (270 K€)

Lors de l'acquisition de titres de sociétés, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. L'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs représente l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ».

Ils sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, conformément à IFRS 3 et IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'ils ont pu se déprécier de manière durable.

Au 30 juin 2008, ce poste est constitué par :

- l'écart d'acquisition lié à la prise de contrôle de la société LA FINETTE (180 K€). Le test de dépréciation s'appuie en l'espèce sur la valeur du fonds de commerce de restauration que cette société exploite ;
- et d'autres fonds de commerce exploités par le Groupe (90 K€).

2.3.1.2. Autres immobilisation incorporelles (12 K€)

Elles comprennent des logiciels informatiques comptabilisés à leur coût, diminués des amortissements et dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition. Ils sont amortis sur leur durée d'utilisation (12 mois).

2.3.1.3. Actifs biologiques (8 454 K€)

La norme IAS 41 préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

La norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur des actifs biologiques.

En l'absence de marché actif organisé, l'entreprise peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant notamment sur des valeurs de transactions récentes.

Conformément à cette norme, les vignobles (terres et vignes) exploités par le groupe directement en qualité de propriétaire ou indirectement en vertu d'un bail rural ont été valorisés à leur juste valeur.

Celle-ci a été déterminée à partir de la valeur de marché publiée chaque année par la FNSAFER (fédération nationale des SAFER) en fonction des différentes appellations contrôlées. Cet organisme fournit la valeur de la terre et une fourchette minimum et maximum.

Pour chaque appellation (Arbois, Côte du Jura, Château-Chalon, L'Etoile) la moyenne sur 5 ans a été calculée à partir des données ci-dessus tant pour la valeur de la terre que pour la valeur des vignobles minimum et maximum.

De plus, pour tenir compte du cycle de la vie d'un vignoble, la valeur de chaque parcelle est calculée en fonction de son âge :

Période	Phase de la vigne	Valorisation
De l'an 0 à l'an 4	Préparation et plantation	Valeur de la terre
De l'an 5 à l'an 24	Exploitation et maturation de la vigne	Croissance linéaire de la valeur minimale à la valeur maximale
De l'an 25 à l'âge 50	Exploitation et vieillissement de la vigne	Décroissance linéaire de la valeur maximale à la valeur minimale

La valorisation des actifs biologiques déterminée au 31 décembre 2007 a été maintenue au 30 juin 2008 compte tenu de l'absence d'évolutions significatives sur le 1er semestre 2008 des données et hypothèses retenues au 31 décembre 2007.

2.3.1.4. Immobilisations corporelles (2 712 K€)

Le Groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilité des actifs immobilisés. Cette durée d'utilité fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté.

Les durées d'utilité estimées par le Groupe pour les immobilisations corporelles et leurs composants sont les suivantes :

Nature des immobilisations et des composants	Durée d'utilité estimée
Gros œuvre des bâtiments	30 ans
Second œuvre des bâtiments industriels	15 ans
Second œuvre des bâtiments administratifs	10 ans
Etanchéité (toitures et bardages) des bâtiments industriels	15 ans
Etanchéité (toitures et bardages) des bâtiments administratifs	10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériel et outillage	5,8 et 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	5 ans

Le mode linéaire a été retenu comme mode d'amortissement. Dans l'hypothèse où des circonstances laissent à penser qu'une immobilisation corporelle a pu se déprécier au point de ne plus avoir une valeur au moins égale à la valeur nette inscrite au bilan, un test de dépréciation serait effectué spécifiquement.

2.3.1.5. Dépréciation des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36, la valeur nette comptable des immobilisations non amortissables, notamment les écarts d'acquisition, fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou lorsqu'il apparaît un indice de perte de valeur. Les autres immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient durablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'une immobilisation correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée, notamment, en se fondant sur des données économiques caractéristiques de l'activité concernée (chiffre d'affaires hors taxes France et export, marge brute et résultat d'exploitation) l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou du regroupement d' UGT à laquelle se rattache l'immobilisation testée.

Les UGT correspondent à des regroupements d'actifs générant des flux de trésorerie indépendant des flux générés par les autres UGT. Compte tenu de la structure et de l'organisation du Groupe, les actifs corporels et incorporels (écarts d'acquisition notamment), ont été affectés aux UGT sectorielles définies

- Activité de production et de distribution de vins (ventes aux particuliers et en grande distribution)
- Activité de restauration

La juste valeur correspond au prix de cession qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché, diminuée des coûts de sortie.

2.3.1.6. Actifs financiers non courants (156 K€)

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont valorisés à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées et de participations très minoritaires, leur coût d'acquisition a été assimilé à leur juste valeur.

Les dépôts de garantie et loyers d'avance ont été conservés à leur valeur nominale, leur actualisation étant parfaitement négligeable.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir.

2.3.1.7. Stocks (19 043 K€)

Selon la norme IAS 41, la production agricole récoltée à partir des actifs biologiques doit être évaluée à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente au moment de la récolte.

La norme ne fait pas de distinction entre les entreprises qui vendent leur récolte en l'état et celles qui incorporent cette récolte à leur propre production.

En conséquence les stocks de vins sont valorisés selon les principes suivants :

- les raisins sont incorporés au coût de production des stocks à leur juste valeur à la date de récolte conformément à la norme IAS 41; cette juste valeur des raisins est estimée par référence à un prix de marché sur le secteur. Ainsi les raisins sont valorisés à leur valeur de transaction respective selon la nature de la provenance des apports extérieurs et en fonction des catégories de produits qui découlent de la récolte ;
- le processus de production du vin, à partir de ces raisins est ensuite valorisé à son coût conformément à la norme IAS 2 ; en application de la norme IAS 2, ce coût doit comprendre tous les coûts d'achats, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks sur le lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient. Les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Pour les stocks des autres approvisionnements, ils sont valorisés au coût moyen pondéré intégrant l'ensemble des coûts d'achat et des coûts d'approvisionnement diminués de l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs.

Une provision pour dépréciation est constatée pour les stocks dont la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

2.3.1.8. Clients (3 115 K€)

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pour les créances clients FRANCE, la provision constituée prend en compte les risques de non recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées.

Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances.

Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les créances clients EXPORT, les provisions sont établies de façon individualisées.

2.3.1.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie (302 K€)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement des liquidités en comptes courants bancaires ; elles sont évaluées à leur juste valeur.

2.3.1.10. Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, toutes les actions propres détenues par le groupe HENRI MAIRE sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation des actions propres

2.3.2. PASSIFS

2.3.2.1 Provisions et autres passifs non courants (1 487 K€)

Ils sont constitués des engagements de retraite, d'une provision pour hausse des cours et des dettes à plus d'un an.

2.3.2.1.1. Provision pour indemnités de départ en retraite (1 034 K€)

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision inscrite en « Provisions et autres passifs non courants ». Cette provision est égale à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils pourront prétendre lors de leur départ à la retraite après déduction des fonds garantis dans le cadre d'un contrat d'assurance.

La détermination de l'engagement résulte d'un calcul qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation, afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Le groupe n'applique pas la méthode du corridor. Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- Calcul établi en fonction des catégories de personnel : employés, ouvriers, cadres, VRP ;
- Prise en compte des facteurs de rotation des personnels et de mortalité ;
- Départ à la retraite à 65 ans ;
- Taux de progression des salaires de 2% pour les VRP et 1,5% pour les autres catégories du personnel ;
- Taux d'actualisation de 4,5%.

2.3.2.1.2. Provision pour hausse des cours (227 K€)

La provision pour hausse des cours est une prime de vieillissement accordée aux viticulteurs sur la durée de mise à disposition de leur apport de vendange.

2.3.2.1.3. Dettes à plus d'un an (226 K€)

Il s'agit de la dette sur les apports des viticulteurs qui laissent le soin à la SA HENRI MAIRE d'élever leur récolte.

Ils sont rémunérés, soit en vin, soit en coût actualisé du vieillissement.

2.3.2.2. Passifs financiers (1 086 K€)

Les passifs financiers non courants à long terme sont constitués par des emprunts bancaires et les autres passifs financiers courants par des crédits court terme de trésorerie et des dettes financières à moins d'un an.

2.3.2.3. Passifs d'impôts différés (1 956 K€)

Le Groupe comptabilise des impôts différés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs, à l'exception des écarts d'acquisition lors de leur comptabilisation initiale. Selon l'approche bilan de la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux voté à la date de clôture et applicable à la période de

renversement des différences. Le taux d'impôt appliqué au 30 juin correspond au taux effectif moyen estimé pour la période annuelle.

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux reportables et aux différences temporelles sont enregistrés sauf si la récupération est jugée plus improbable que probable.

2.3.3. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

2.3.3.1 Produits des activités ordinaires

Les produits sont essentiellement composés de ventes de produits viticoles livrés à la clientèle. Ils comprennent également des prestations de logistiques assurées par le Groupe.

Sont par ailleurs enregistrés en diminution des produits des activités ordinaires les avantages commerciaux consentis à la clientèle.

2.3.3.2. Coût des marchandises vendues

Les variations de stocks sont prises en compte en tant que correction du coût des marchandises vendues.

2.3.3.3. Autres charges et produits opérationnels

Les éléments non récurrents significatifs ont été inclus dans le compte de résultat opérationnel sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels ». Cette ligne comprend notamment les résultats des cessions d'actifs et les éventuelles pertes de valeur constatées sur des actifs y compris les écarts d'acquisition relatifs à des participations consolidées.

2.3.3.4. Variation de la juste valeur des actifs biologiques

Conformément à la norme IAS 41, le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur des actifs biologiques est inclus dans le résultat net de la période. Les subventions publiques liées aux actifs biologiques sont également comptabilisées en tant que revenu, dès lors que les subventions considérées sont libérées et leurs conditions d'attribution sont remplies.

Cette variation de la juste valeur des vignobles est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

2.4. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe HENRI MAIRE n'exerce, à titre principal, qu'une seule activité de production et de ventes de vins. L'ensemble de ses actifs est donc consacré à sa seule activité. Seuls les réseaux de distribution sont différenciés, la vente aux particuliers France représentant à elle seule plus de 79 % du Chiffre d'Affaires.

Dans ces conditions, la ventilation sectorielle des actifs et des passifs n'apporte pas d'informations significatives sur la structure de la société.

Répartition France Export par canal de distribution :

	30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007
VENTE DIRECTE CONSOMMATEURS ET GROSSISTES			
GMS	11 175	10 672	22 937
RESTAURATION	1 105	1 100	2 699
PRESTATIONS	495	495	1 062
	521	411	941
TOTAL France	13 297	12 678	27 639
VENTE DIRECTE CONSOMMATEURS ET GROSSISTES			
HENRI MAIRE gmbh	330	561	1 109
PRESTATIONS	222	131	320
	27	27	17
TOTAL Export	579	719	1 446
TOTAL C.A.	13 875	13 398	29 085

Répartition par nature

	30/06/08	30/06/07	31/12/07
Production Vendue	10 872	10 717	22 806
Marchandises en l'état	2 455	2 243	5 320
Prestations de service	548	438	959
TOTAL	13 875	13 398	29 085

Répartition par zone géographique (réseau « Grossistes Export ») en %

	<u>30/06/08</u>	<u>30/06/07</u>	<u>31/12/07</u>
Union Européenne.....	16	21	17
Amérique du Nord	49	40	44
Extrême Orient et Océanie	30	34	35
Divers	5	5	4

3. RAPPORT DE L' ACTIVITE DU GROUPE HENRI MAIRE **Au premier semestre 2008**

Rapport de l'activité du groupe Henri Maire au premier semestre 2008

Le 1^{er} semestre de l'année 2008 est marqué avant tout par un très fort rebond de l'activité commerciale dans le cœur de métier du groupe, la Vente Directe aux consommateurs. Cette croissance se traduit par un carnet de commandes en progression sur la période de plus de 11 % en valeur.

Elle permet d'envisager sans difficulté majeure la réalisation, voire le dépassement, de l'objectif en matière de résultat pour l'ensemble de l'exercice 2008.

1. Activité du groupe

L'activité consolidée est en hausse de 3,6 % sur ce 1^{er} semestre 2008, liée principalement à une progression de 4 % sur l'activité principale de vente directe aux consommateurs, que ce soit en foires ou à domicile ; les ventes aux Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) sont globalement stables et la situation à l'export en gros est en forte baisse, même si cela n'a pas d'impact significatif sur la performance générale du groupe.

La société Henri Maire elle-même voit son chiffre d'affaires passer de 12.667 K€ à 13.201 K€, soit une hausse de 4 %.

Les principaux éléments à signaler à ce propos sont :

- Les ventes en manifestations commerciales (foires et salons) sont en progression de plus de 5 %, contribuant ainsi au mouvement général de hausse de l'activité de vente directe aux particuliers annoncée au 1^{er} semestre. Malgré les foires non reconduites cette année pour absence de résultat, et qui contribuent mécaniquement à une baisse, les manifestations principales de la période, notamment à Paris, ont connu un rebond notable. Sur une base comparable d'une année sur l'autre, la progression est même de presque 9 %. Toutefois, compte tenu de la tendance de fond baissière de cette forme de commerce en France, il convient d'extrapoler avec prudence la mise en place d'une nouvelle dynamique dont pourrait bénéficier la société sur plus longue période ;
- Le chiffre d'affaires réalisé avec les clients récurrents en vente à domicile est en nette hausse (+6 %). Ceci est la confirmation des effets bénéfiques de l'intensification du recrutement de VRP menée depuis 3 ans, ainsi que des nombreux éléments de dynamisation de la force de vente mis en place depuis l'an passé. Il convient de noter qu'une bonne part des effets de la très forte hausse de l'activité commerciale en terme de prise de commandes trouvera sa traduction comptable au 2^{ème} semestre, une majorité de celles-ci étant en effet livrable après l'été ;
- Le chiffre d'affaires réalisé avec de nouveaux clients en vente à domicile marque un très léger recul de 1 %. La stagnation sur cette période traduit la difficulté cette année de la société, non pas à recruter de nouveaux VRP, mais à assurer un taux de fidélisation suffisant. Cela va nous conduire à mettre l'accent dès le 2^{ème} semestre sur des actions plus pointues de formation et d'accompagnement, en particulier sur le terrain. De même, un fort investissement en matière de renforcement de la structure commerciale a été consenti au 1^{er} semestre, dont les résultats devraient se faire sentir dès le 2^{ème} semestre.

Le nombre de commandes passées avec les nouveaux clients connaît une baisse de 5 %.

En terme de résultat d'exploitation, cette baisse de l'activité des nouveaux VRP permet de diminuer les frais de la filiale Cogevin, qui emploie les représentants pendant leur 1^{ère} année d'activité, ainsi que les autres charges externes liées aux prises de rendez-vous par téléphone.

Pour le reste de l'année, compte tenu de la structure de notre force de vente et des actions mises en place en termes de recrutement et d'animation commerciale, nous prévoyons une nouvelle augmentation du carnet de commandes et des livraisons en vente directe aux consommateurs sur le 2nd semestre, permettant de se rapprocher en chiffre d'affaires du niveau des commandes constaté au 1^{er} semestre.

— L'activité « Grande distribution » est globalement stable sur la période, avec deux phénomènes qui se compensent. Cette stabilité résulte en effet d'une croissance intéressante de la marque Auguste Pirou, contrebalancée par un recul conjoncturel équivalent de la marque Michel Tissot & Fils, qui était totalement anticipée eu égard aux opérations mises en place et à l'indisponibilité temporaire de certains produits phare comme le Crémant du Jura.

Pour l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires de l'activité devrait être en légère hausse, compte tenu des sélections de nos produits pour les Foires aux Vins d'automne et les opérations de fin d'année.

— L'export connaît une évolution contrastée. L'export traditionnel « en gros » continue de subir une forte érosion, face à une concurrence mondiale très bien placée sur des produits à faible valeur ajoutée et marges minimales. En revanche, le repositionnement de l'activité de vente directe aux consommateurs en Allemagne porte ses premiers fruits, avec une hausse du chiffre d'affaires de 70 % sur le 1^{er} semestre. Ce rebond spectaculaire est porteur d'ambitions fortes pour ce marché sur l'ensemble de l'exercice 2008, qui devrait voir son chiffre d'affaires presque doubler.

— Enfin, les prestations de services sont en hausse significative, portées par un réajustement tarifaire en matière de frais de port facturés aux clients, répercutant les fortes hausses que la société, comme ses homologues, subit de la part des transporteurs.

2. Les résultats

Le résultat de la société Henri Maire, ainsi que le résultat consolidé, traduisent l'importance de l'effort et de l'investissement commerciaux opérés au 1^{er} semestre, dont seule une partie s'est traduite en matière de chiffre d'affaires sur la période, l'essentiel de la progression du carnet de commande devant être constaté après l'été. Ceci pèse donc conjoncturellement sur le résultat d'exploitation, tout comme des éléments exceptionnels.

2.1. La société Henri Maire

Son résultat net est en perte de 904 K€ contre un résultat presque à l'équilibre en 2007. Les principales remarques sur ce compte de résultats sont les suivantes :

- La marge brute, retraitée d'éléments exceptionnels, est en légère dégradation, traduisant les hausses fortes que toute la profession subit, notamment en matière de verrerie. Des actions tarifaires correctrices sont mises en place dès le 2^{ème} semestre pour contrebalancer cette tendance négative.
- Les autres achats et charges externes sont en hausse de 320 K€. Les principales raisons en sont une hausse des frais commerciaux, aussi bien en vente à domicile qu'en foires, qui ont permis une croissance de plus de 10 % en valeur des commandes, mais avec un décalage semestriel du chiffre d'affaires, et malgré une baisse des commissions versées aux nouveaux vendeurs de la société Cogevin qui passent de 830 K€ à 761 K€.
- Les salaires et charges sociales augmentent de 464 K€. Ceci est principalement dû à :
 - La hausse de l'activité commerciale, qui se traduit par une hausse des commissions versées aux VRP ;

- Le renforcement significatif de l'encadrement commercial sur le terrain, aussi bien au niveau de la région que de la zone, véritable investissement pour le chiffre d'affaires futur, mais qui pèse mécaniquement au 1^{er} semestre ;
- Le changement de statut des chefs de zone, opéré au 1^{er} janvier 2008.

Au total, compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation subit ces investissements commerciaux, qui devraient donner leurs fruits dès le 2^{ème} semestre, passant d'une perte de 217 K€ en 2007 à une perte de 796 K€ en 2008.

Le résultat financier ne bénéficie pas cette année du versement d'un dividende exceptionnel de la société Michel Tissot & Fils, et subit à nouveau la tendance haussière des taux d'intérêts à court terme, sur lesquels est assis l'essentiel de l'endettement financier de la société. Il passe donc de -67 K€ à -283 K€.

Le résultat exceptionnel est en perte de 317 K€, notamment du fait de déclassements opérés sur le stock de vrac. Il convient de rappeler que l'an passé, une plus-value importante avait été constatée de par la cession d'un immeuble à Arbois.

En synthèse, le résultat du 1^{er} semestre traduit l'effort commercial très important consenti pour développer le carnet de commandes, en hausse de plus de 11 % en valeur sur le métier principal de vente directe aux consommateurs, mais dont les fruits seront très majoritairement cueillis au 2^{ème} semestre.

Il convient par ailleurs de rappeler que, traditionnellement, la saisonnalité de son activité conduit la société à réaliser des pertes au 1^{er} semestre, qui se combent au cours du 2nd semestre.

Le bilan

Le total de bilan est en légère progression par rapport à celui de l'année dernière à la même période. Ceci s'explique par la baisse des actifs immobilisés contrebalancée par une hausse plus importante des actifs circulants.

Les immobilisations nettes se réduisent de l'ordre de 350 K€ en raison d'une politique maîtrisée des investissements, d'une valeur totale inférieure à celle des amortissements. Les principaux investissements prévus seront effectués au cours du 2nd semestre.

Les actifs circulants augmentent essentiellement en raison du compte clients, traduisant ainsi la hausse déjà constatée sur la période du chiffre d'affaires, et très légèrement du niveau du stock, sous le double effet, d'une part de la hausse des matières sèches (bouteilles en verre en particulier), d'autre part d'une politique de stockage de produits de négoce pour être en mesure de répondre aux commandes déjà prises, à livrer au 2^{ème} semestre. Cette hausse conjoncturelle et prévisible ne remet nullement en question l'objectif de baisse du niveau de stock en fin d'année.

Au passif, le niveau de la dette « fournisseurs » est stable.

Cette augmentation temporaire du Besoin en Fonds de Roulement entraîne une augmentation de l'endettement externe de la société d'environ 880 K€ par rapport à l'an passé.

2.2. Résultats des filiales

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des résultats des principales filiales.

- La **société civile viticole des domaines Henri Maire** voit son résultat s'améliorer, passant d'une perte de 84 K€ à une perte de 48 K€, essentiellement en raison d'une charge exceptionnelle de 33 K€ en 2007. Les charges d'exploitation sont également en baisse de plus de 150 K€ sur la période.
Il convient de rappeler qu'au 1^{er} semestre, la société ne réalise pas de chiffre d'affaires, c'est pourquoi son résultat est structurellement déficitaire à cette période.

Au jour de la rédaction de ce rapport, la date des vendanges est loin d'être fixée, compte tenu du niveau de maturité des raisins. Il est vraisemblable que ces vendanges débiteront à la fin du mois de septembre, renouant en cela avec le calendrier traditionnel du Jura viticole.

Par ailleurs, comme annoncé l'an dernier, 4 hectares ont été replantés en 2008, contre 1 hectare seulement en 2007, en appellation Arbois.

- L'**EURL Auguste Pirou** a connu un 1^{er} semestre en rebond encourageant, après une année 2007 également bien orientée, avec un chiffre d'affaires de 811 K€, en hausse de 5%, due exclusivement aux ventes aux grandes surfaces.
Le résultat d'exploitation est en amélioration d'environ 18 K€. Toutefois, le résultat net passe d'un bénéfice semestriel de 30 K€ à une perte de 39 K€, compte tenu d'une dépréciation complémentaire des titres Dherbey, ainsi qu'à un élément non récurrent.
- La **SARL Michel Tissot & Fils** connaît une baisse conjoncturelle de son activité, avec une diminution de son chiffre d'affaires de 96 K€ sur la période, à 310 K€ à fin juin 2008. Comme évoqué précédemment, l'insuffisance de disponibilité de Crémant du Jura, ainsi que la non-reconduction en 2008 d'une grosse opération commerciale avec une enseigne rendaient cette baisse inévitable. Le 2^{ème} semestre devrait être significativement mieux orienté. Le résultat net reste toutefois bénéficiaire, se montant à 5 K€, contre 69 K€ l'année précédente.
- La **SARL Dherbey**, qui réalise la totalité de son chiffre d'affaires à l'exportation, a connu une baisse de 16 % de son activité mais, grâce à des charges d'exploitation désormais maîtrisées, son résultat net est néanmoins positif de 4 K€, contre une perte semestrielle de 12 K€ l'an passé. Cette baisse est principalement liée à une remise à plat tarifaire rendue nécessaire par les hausses considérables subies de la part des fournisseurs de bouteilles, et qui a entraîné en début d'exercice une temporisation commerciale sur certains de nos marchés.
- La société **Henri Maire GmbH**, qui opère en Allemagne, voit son chiffre d'affaires progresser de 91 K€, passant de 131 K€ à 222 K€ l'année précédente. La reprise en main commerciale opérée au 2^{ème} semestre 2007, ainsi que la réorientation majeure vers la vente à domicile donnent donc une tendance plutôt favorable à l'activité commerciale. Le résultat net reste négatif à -27 K€, contre -47 K€, avec des perspectives plutôt favorables d'ici la fin de l'année.
- La **SARL La Finette, Taverne d'Arbois** voit son chiffre d'affaires se stabiliser, à 495 K€. Des investissements commerciaux plus importants, porteurs d'activité pour le 2nd semestre, ainsi qu'un sur-effectif temporaire sur le 2^{ème} trimestre expliquent que le résultat d'exploitation est en légère perte de 8 K€. Le résultat net est du coup très légèrement déficitaire, à - 3 K€, contre

+18 K€ l'an passé. Il est à noter que l'activité est restée bien orientée à la hausse sur les mois de juillet et d'août, ce qui devrait permettre un exercice raisonnablement bénéficiaire.

3. Résultat net consolidé

Il est marqué par une perte de 935 K€, contre une perte de 128 K€ l'an dernier. Des éléments exceptionnels expliquent plus de la moitié de l'écart. Quant au différentiel, il traduit le fort investissement commercial en vente directe au 1^{er} semestre, qui devrait trouver sa traduction en chiffre d'affaires, et naturellement en marge commerciale, au 2nd semestre.

Le stock consolidé est en légère baisse de 112 K€, ce qui est de bon augure pour l'objectif annuel de baisse des stocks au niveau du groupe.

4. Perspectives de la société pour l'ensemble de l'exercice

L'analyse des résultats de ce semestre et le dynamisme commercial très supérieur aux attentes nous amènent à revoir à la hausse notre budget prévisionnel pour l'ensemble de l'exercice.

Les principales modifications que nous avons projetées sont les suivantes :

La croissance du chiffre d'affaires auprès des consommateurs devrait être de l'ordre de 10 % au lieu de 4 % dans le 1^{er} budget prévisionnel. Cette hausse plus marquée est la traduction des commandes enregistrées au 1^{er} semestre, mais non livrées sur la période, ainsi que la poursuite du développement commercial, y compris en foires et salons, sur le 2^{ème} semestre.

Les charges d'exploitation (frais de personnel, autres charges externes) devraient augmenter en année pleine de 300 K€ de plus que prévu initialement pour intégrer l'effort commercial plus important qu'envisagé initialement qui aura été accompli sur l'année.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net après impôt est prévu légèrement au-dessus de 600 K€, soit 12% de mieux que le 1^{er} budget prévisionnel.

Par ailleurs, dans ce contexte, la bonne tenue prévue de l'activité « Grande Distribution », en particulier Auguste Pirou, et le développement de l'Allemagne devraient permettre au groupe d'atteindre un résultat consolidé en hausse par rapport à l'an passé.

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Société HENRI MAIRE

Période du 01/01/2008 au 30/06/2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application de l'article L.232-7 du Code de commerce et L.451.1.2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société **HENRI MAIRE**, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Chalon sur Saône et Dole, le 24 septembre 2008

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Révision et Finance - Cogefor

François Pons
Associé

Jean-Pascal Fichère
Associé

Attestation du Responsable du rapport financier semestriel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 17 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Paris, le 29 août 2008

Stéphane ZANELLA

Président du Directoire